



POLITIQUE DE LA VILLE

Appel à projets spécifique Quartiers 2030

Jusqu'au 8 août 2025, un appel à projets spécifique propose de soutenir les initiatives innovantes à l'échelle d'un ou plusieurs quartiers prioritaires.

Publié le 26 Juin 2025

Le Contrat de ville Quartiers 2030 a été signé par les différents partenaires le 12 avril 2024. Il définit le cadre général d'intervention selon 4 orientations prioritaires, ainsi que des projets de quartier.

Cet appel à projets vise à soutenir les porteurs de projets innovants et proposant une réponse territorialisée à l'échelle d'un ou plusieurs quartiers prioritaires :

- D'une part, dans les **domaines de la transition écologique** en visant à promouvoir des initiatives écologiques dans les quartiers prioritaires. Ces projets doivent contribuer à améliorer la qualité de vie des habitants tout en respectant l'environnement.
- D'autre part, en matière de **lutte contre les discriminations**, notamment celles liées au genre, en permettant la sensibilisation et l'éducation des publics à ces enjeux, la prévention et le soutien aux victimes de discriminations et de violences basées sur le genre.

Vous êtes acteurs associatifs, bailleurs, établissements publics ou autres structures et vous vous mobilisez pour contribuer au mieux vivre ensemble dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville ?

Vous pouvez répondre à l'appel à projets du Contrat de Ville de l'agglomération de Limoges porté par Limoges Métropole.

Eligibilité et critères de sélection des projets

- > S'inscrire dans l'un des 2 axes de l'appel à projets.
- > S'engager à faire respecter le contrat d'engagement républicain dans le fonctionnement et la mise en œuvre des actions.
- > S'adresser aux publics des quartiers et s'inscrire dans les orientations prioritaires précitées.
- > Veiller à l'articulation de l'action avec celles des autres acteurs de proximité du territoire et/ou avec les acteurs d'un autre territoire.
- > Préciser les conditions de mise en œuvre du projet et notamment les modalités d'information, d'association et de participation du public concerné par le projet et sa capacité à y inscrire des nouveaux publics peu enclins à fréquenter les structures existantes.
- > S'engager sur l'ouverture des actions à tous sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.
- > Privilégier la mixité des publics, notamment les projets favorisant les rencontres intergénérationnelles, entre femmes et hommes et entre les milieux sociaux.
- > Proposer des résultats atteignables et quantifiables de l'action.
- > Présenter un budget prévisionnel de l'action sur l'(les) année(s) civile(s) à l'exception des actions liées au calendrier scolaire et à la vie scolaire. Le budget sera équilibré et inclura la valorisation de l'ensemble des ressources (financières et/ou non monétaires).
- > Privilégier les demandes de cofinancement, hors politique de la ville.

Pratique

- > L'appel à projets est ouvert du 27 juin au 8 août 2025
- > Chaque dossier devra faire l'objet d'une saisie sur le portail Dauphin : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr> (<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>)
- > **L'instruction des dossiers aura lieu en août/septembre.**

Le détail des actions visées et la procédure de saisie se trouvent dans le [protocole de réponse](#).
